



ANNEE SCOLAIRE 2022 – 2023

GRILLE TARIFAIRE ACTUALISEE EN JUILLET 2022

CONTRIBUTION des FAMILLES :

Calculée à partir du revenu fiscal de référence 25 de l'avis d'imposition 2021, impôt sur les revenus de l'année 2020.

CONTRIBUTION DES FAMILLES SUR 10 MOIS *				
CATEGORIES	QUOTIENT FAMILIAL	ECOLE	COLLEGE	LYCEE
A	Jusqu'à 2930	40 €	58 €	82 €
B	De 2931 à 6500	48 €	66 €	93 €
C	De 6501 à 11499	57 €	75 €	101 €
D	De 11500 à 12786	65 €	83 €	111 €
E	De 12787 à 15000	73 €	91 €	117 €
F	De 15001 à 20000	82 €	100 €	123 €
G	De 20001 à 25000	91 €	108 €	129 €
H	Supérieur à 25001	100 €	118 €	137 €

★ Assurance scolaire comprise.

REDUCTION SUR LA CONTRIBUTION aux familles ayant plusieurs enfants dans le groupe scolaire

2 ^{ème} enfant	-25%
3 ^{ème} enfant	-50%
4 ^{ème} enfant	-75%

SELF

- Elève demi-pensionnaire : forfait de 4 repas /semaine

Le forfait est calculé sur la période septembre à la date de fin des cours soit une facturation sur 10 mois

Maternelle : **64** €/mois

Ecole : **69** €/mois

Collège : **71** €/mois

Lycée : **74** €/mois

Remboursement uniquement en cas d'hospitalisation avec justificatif

- Repas occasionnel pour les externes : **6,00** € - Une facture mensuelle sera établie.

TRANSPORT SCOLAIRE

- Ecole - Collège - Lycée : Circuits 1 - 2 - 3
83 € par mois sur 10 mois